

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

IMMIGRATION EN 1953

M. Hansell:

1. Quel a été le nombre total des immigrants admis au Canada en 1953?

2. De quels pays ces immigrants venaient-ils et quel en était le nombre en provenance de chaque pays?

3. Combien de ces immigrants s'étaient inscrits ou appartenaient aux catégories d'emplois suivants: artisans, agriculture, professions, etc.?

L'hon. M. Harris: Je dépose le document.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ORDRE DE PRIORITÉ DES ARTICLES AU FEUILLETON

L'hon. W. E. Harris (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, vous vous rendriez au désir de la Chambre, j'imagine, en appelant les résolutions qui figurent au nom du secrétaire d'État et du ministre des Transports afin qu'il soit possible de faire part de la recommandation de Son Excellence; on pourrait ensuite passer à l'ordre du jour et, quand le moment sera venu, appeler la motion qui figure au nom du ministre des Affaires des anciens combattants.

M. l'Orateur: Le ministre veut-il que l'article n° 15 du *Feuilleton* soit maintenant mis en délibérations?

L'hon. M. Harris: On pourrait commencer par les troisième et quatrième avis de motion, passer ensuite à l'ordre du jour et revenir au premier avis de motion du Gouvernement.

M. l'Orateur: Le premier avis sera réservé jusqu'à plus tard aujourd'hui.

L'hon. M. Harris: Oui.

INVENTIONS DES FONCTIONNAIRES

PROPRIÉTÉ, ADMINISTRATION ET PAIEMENT

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance en vue de l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant les inventions créées par les fonctionnaires publics, en vue d'assurer un régime législatif uniforme visant à régir la propriété et l'administration des inventions créées par des fonctionnaires publics du gouvernement du Canada et résultant des attributions ou de l'emploi des inventeurs, ainsi que le paiement de récompenses à cet égard.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[M. Bennett.]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PROJET DE RÉGLEMENTATION DES MARCHANDISES EN VRAC

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance en vue de l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à autoriser le gouverneur en conseil, pour une période de temps limitée, à pourvoir au contrôle du transport des marchandises en vrac.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS OUVRIÈRES

SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT—PRÉTENDU VERSEMENT AUX IMMIGRANTS DE SALAIRES INFÉRIEURS À LA NORMALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question que m'inspire une nouvelle parue dans le *Citizen* d'Ottawa du samedi 8 mai. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration évite-t-il de recourir au Service national de placement en cherchant à trouver du travail aux immigrants à des salaires inférieurs à la normale?

L'hon. W. E. Harris (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway): Me sera-t-il permis de poser une autre question, monsieur l'Orateur? Je ne crois pas que le ministre devrait laisser à peu près sans réponse, comme il vient de le faire, la déclaration dont il était question dans le *Citizen* de samedi et au sujet de laquelle le représentant de Kootenay-Ouest a posé sa question. Sans doute cette réponse est-elle satisfaisante, d'une certaine façon, mais le ministre nous dira-t-il ce qu'il pense de l'article et nous dira-t-il quelle mesure de vérité il contient, si tant est qu'il en contienne?

L'hon. M. Harris: Ces accusations sont portées de temps à autre, monsieur l'Orateur, et font toujours l'objet d'une enquête par le ministère. C'est ce que nous sommes en train de faire dans ce cas-ci. Nous avons prié la personne qui a fait cette déclaration de nous en donner quelques preuves. Elle nous a dit ce matin qu'elle serait heureuse de nous communiquer les preuves qu'elle pourrait recueillir. Nous avons remarqué dans la nouvelle qu'on avait désigné un comité qui doit